

**Appel à projets**  
**« Actions en faveur d'une mobilité inclusive et durable »**  
**2018-2020**

**Préambule :**

L'Hérault fait partie des départements de France métropolitaine où le taux de pauvreté est très élevé, avec 19,6% de ses habitants vivant sous le seuil de la pauvreté en 2013, soit près de 210 000 personnes. Cela place l'Hérault au 8<sup>ème</sup> rang des départements les plus pauvres, une situation qui s'aggrave depuis quelques années.

Le nombre d'allocataires du RSA représente 6,2% de la population totale. Près d'un héraultais sur 5 vit actuellement en dessous du seuil de pauvreté. Ce sont surtout les jeunes de moins de 30 ans qui sont les plus touchés, avec un taux de pauvreté de 29,4%.

La structure du territoire héraultais induit une inégalité face aux besoins de mobilité. Cette inégalité est particulièrement marquée sur les territoires ruraux et périurbains pour lesquels les populations précaires se trouvent fragilisées par une augmentation du budget transport dans le budget des ménages, du fait d'un allongement des distances et la nécessité de posséder une voiture individuelle. A cela se conjugue sur ces espaces une faiblesse des solutions de transport.

De plus, l'absence de solution de mobilité est un frein dans l'accès aux services, à l'éducation, à la formation et à l'emploi, ce qui vient renforcer les difficultés d'insertion.

En 2015, sur le territoire départemental 33% des allocataires du RSA suivis en insertion sociale (Appui Objectif Projet) et 27% des allocataires du RSA suivis en insertion professionnelle (Action de Mobilisation vers l'Emploi) ne disposent ni du permis de conduire, ni de moyen de locomotion satisfaisant, la proportion avoisine les 50% sur les territoires Cœur d'Hérault et Piémont-Biterrois.

Donner à chacun la possibilité de se déplacer, c'est garantir la participation à la dynamique économique et accroître l'autonomie de tous.

L'impact sur le climat notamment l'émission de gaz à effet de serre, et la hausse du prix de l'énergie conduisent à revoir les stratégies de déplacement et l'usage de l'automobile pour une transition vers une mobilité plus durable.

Les mobilités s'inscrivent au cœur d'un aménagement du territoire équilibré et impliqué dans des enjeux multiples : urbanisme, cohésion et solidarité, développement économique, protection de l'environnement et du cadre de vie.

Dans ce contexte, le Département de l'Hérault publie un appel à projets intitulé : « Actions en faveur d'une mobilité inclusive et durable »

Les projets proposés doivent mettre en œuvre les axes suivants :

- Développement des capacités : motilité
- Evolution des comportements : éco-conduite, vélo-école...
- Partage des moyens : auto-partage, vélo-partage, covoiturage...
- Nouveaux services, y compris numériques (mobilité 3.0), pour la mobilité sur des territoires spécifiques, en cohérence avec les programmes de développement urbains, les schémas territoriaux de mobilité...
- Développement de solutions de multi-modalité, intégrant des propositions favorisant l'inter-modalité
- Expérimentation de solutions innovantes pour les déplacements
- Réseaux et travail partenarial

Quatre types d'action sont attendus (non exhaustif) :

- L'animation du réseau territorial
- Le conseil en mobilité
- L'école des mobilités
- Les solutions de transport personnalisé

Les propositions doivent indiquer le ou les territoires ciblés en prenant en compte une équité territoriale, mobiliser le partenariat local, intégrer des cofinancements (collectivités locales, fonds européens...).

## **1 – Objectif général**

Cette action s'adresse aux bénéficiaires de l'allocation de « revenu de solidarité active » (RSA), et à tous les publics en insertion sociale et/ou professionnelle rencontrant des freins à la mobilité physique, psychologique ou géographique.

L'objectif général est de tendre vers une équité territoriale en matière de mobilité, à l'appui de plateformes offrant des solutions innovantes pour une mobilité inclusive et durable : accessibles à tous, sûre, plus propre et solidaire. Cet objectif doit s'inscrire dans une dimension actuelle du territoire et une vision prospective de l'évolution des mobilités dans le secteur concerné.

Le candidat pourra répondre à tout ou partie des axes déclinés ci-dessous.

## **2 – Les attendus**

- **L'animation du réseau territorial**
  - La mobilisation des opérateurs locaux et des partenaires de la société civile pour partager des expériences et enclencher des actions conjuguées, en lien avec les Services Départementaux d'Insertion et le Pacte Territorial d'Insertion
  - Le repérage et l'analyse des problématiques territoriales sur le(s) bassin(s) de vie, en cohérence avec le diagnostic du Pacte Territorial d'Insertion
  - La co-construction des offres de mobilité dans une gouvernance partagée impliquant tous les acteurs : entreprises, associations, collectivités, citoyens
  - Des évènementiels visant à promouvoir la mobilité durable et des solutions alternatives efficaces
  - La construction et l'expérimentation de solutions innovantes
- **Le conseil en mobilité**
  - Un accueil au plus près des usagers (structures mobiles, multiplication de lieux de permanences...)

- Le diagnostic des situations des personnes accueillies, le repérage de leurs besoins réels au regard de la mobilité, et la valorisation de leurs potentialités
  - Le soutien à la motilité en permettant à chacun de concevoir un projet de déplacement réalisable sur le court, le moyen et le long terme
  - Le soutien, selon le projet, à «l'immobilité choisie» par l'ancrage local, la mobilisation des équipements de proximité, la médiation numérique, la communication à distance, le télétravail et les télécentres...
  - La connaissance, l'apprentissage et l'usage des transports en commun : horaires, tarification, circuits, billetterie, applications Smartphone etc...
  - L'initiation aux modes de déplacement doux : le vélo, la marche, les circuits sécurisés...
  - La mise en ligne d'une information, d'outils pratiques et de supports de communication actualisés
  - L'orientation des personnes en fonction de leur besoin réel, de leur projet, de leur situation actuelle et future
- **L'école des mobilités**
    - Une pédagogie adaptée, en fonction des besoins d'apprentissage des savoirs de base, d'accès à la langue ou de reprise de confiance en soi
    - L'apprentissage de l'éco-conduite
    - Le vélo école
    - Les ateliers de réparation solidaire (auto et vélo)
    - La sensibilisation aux évolutions du code de la route et à la sécurité routière
    - La sensibilisation à l'impact environnemental et au coût du transport individuel en voiture
  - **Les solutions de transport personnalisé**
    - L'auto-partage, le covoiturage, l'auto-stop organisé, le transport à la demande...
    - L'accès à des véhicules bon marché et de qualité prenant en compte les normes actuelles (exigences réglementaires crit'air) et anticipant les normes futures (partenariat avec des collectivités ciblant le parc actuel et les véhicules réformés, partenariat autos du cœur, lien avec garage solidaire...)
    - La mise à disposition de véhicules à faible consommation énergétique avec des relais de proximité et des services de livraison pour répondre à des besoins individuels ou collectifs
    - Les solutions innovantes de transport personnalisé dans les zones non desservies par les transports en commun

Toute proposition complémentaire pourra être étudiée.

### **3 – Déroulement de l'action :**

**Les conventions seront conclues avec les organismes retenus pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

La réponse au besoin peut s'envisager de façon ponctuelle ou par un accompagnement dans la durée. Il se déroulera alors en phases successives de durée variable, selon les besoins de chacun :

- **Accueil évaluation :**
  - Diagnostic de motilité individuel,
  - Evaluation du besoin individuel supposé et du besoin réel, ou incluant une dimension collective
  - Etude des solutions locales existantes,
  - Recherches de solutions adaptées.
  - Mise à disposition d'une documentation actualisée, accès au matériel informatique.

- **Accompagnement pouvant mixer une approche individuelle et une approche collective.**
- **Bilan individuel en fin d'accompagnement** permettant de restituer l'impact de l'aide à la mobilité sur la situation sociale et/ou professionnelle de la personne : les organismes candidats proposeront les items d'évaluation permettant de valoriser l'évolution des parcours.

L'action se déroule sur un temps adapté aux besoins de chaque personne, avec une durée maximale de six mois renouvelable. Les organismes détailleront dans le projet proposé les moyens humains et matériels, ainsi que les modalités d'accompagnement du public qu'ils comptent mobiliser pour parvenir aux objectifs fixés.

Les membres de l'équipe doivent avoir des compétences en accompagnement social et en techniques d'animation (diplôme reconnu par l'Etat ou expérience avérée), ainsi qu'une bonne connaissance des opérateurs locaux de l'insertion, des moyens de transports locaux et autres dispositifs et équipements en lien avec la mobilité.

#### **4 – Objectifs de suivis :**

Les propositions doivent indiquer le nombre de personnes accueillies dans le dispositif et le nombre d'ETP techniques mobilisés.

#### **5 – Modalité et conditions de présentation des dossiers**

Les propositions devront être remises, par le biais du **dossier de demande de subvention-appel à projet** téléchargeable sur RActus et sur herault.fr, avant le 29 juin 2018

- Sous format papier à l'adresse suivante :

**Hôtel du Département  
Direction générale adjointe de l'économie territoriale, insertion, environnement  
Direction des solidarités actives  
Service administratif et financier  
1977 avenue des moulins  
34087 Montpellier cedex 4**

- Et sous format dématérialisé à l'adresse suivante : [appelsaprojetsppi@herault.fr](mailto:appelsaprojetsppi@herault.fr)

Pour toute demande de renseignements complémentaires, les personnes à contacter sont :

- Sur le volet pédagogique : Jean-Christophe Gégot – chargé de mission  
Direction des solidarités actives – Service de l'insertion, économie sociale et solidaire  
04 67 67 66 21
- Sur le volet administratif et financier : Hélène Vairon Direction des solidarités actives – Chef du service administratif et financier – 06 67 67 75 94